

COMMUNE de  
La Capelle et  
Masmolène

Département du Gard

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Groupement de commande**

**Cuisine collective**

**N°53/2021**

Département du Gard Canton d'Uzès  Commune de La Capelle et Masmolène	<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 24/09/2021</b>			
Date de la convocation 20/09/2021  Date d'affichage de la convocation 21/09/2021  Date d'affichage de la délibération  <i>29/09/2021</i>	L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-quatre Septembre, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur GAYTE Xavier			
Nombre de conseillers: 11	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
En exercice	10			
Quorum	6			
Présents	8			
Représentés	1			
Votants	9			
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) Viviane CREISSEN	1 - Monsieur GAYTE Xavier	x		
	2 - Madame CREISSEN Viviane	x		
	3 - Monsieur PAUL François	x		
	4 - Monsieur SERRES Hervé	x		
	5 - Monsieur LAURENT Gilbert	x		
	6 - Monsieur PESENTI Anthony	x		
	7 - Madame DURANDO Françoise		x	Hervé SERRES
	8 - Madame CLAUX Elodie	x		
	9 - Monsieur FORIEL Jonathan Loup	x		
	10 - Madame GIULIANI Stéphanie		x	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  <i>29/09/2021</i>	Sens du vote :			
Et publication ou notification du :  <i>29/09/2021</i>	<b>Pour : 9</b>			
	<b>Contre : 0</b>			
	<b>ADOPTION À L'UNANIMITÉ</b>			

**Considérant** que plusieurs communes de la CCPU (Garrigues, Collorgues, Aigaliers, Baron, Foissac, Serviers, Montaren, Vallabrix) réfléchissent aux modalités de mise en place d'une restauration collective privilégiant les circuits courts et le label bio

**Considérant** l'émergence de projets connexes au sein de la CCPU (Programme Alimentaire Territorial, Légumerie...)

**Considérant** la volonté de la commune et du SIRP de faire évoluer l'approvisionnement de la cantine scolaire

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** pour rejoindre la réflexion des communes de la CCPU pour la mise en place d'une restauration collective circuits courts, label bio et plats chauds
- **AUTORISE** le maire à signer la convention de groupement de commande pour une première étude de faisabilité

Fait et délibéré les jours, mois et ans  
susvisés

Signature du Maire



Xavier GAYTE

